

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME VALÉRIE GUARINO**

OBJET : Prononciation de la caducité des soldes d'actions éducatives et de subventions de fonctionnement non réalisées en totalité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En application des règles internes de caducité des subventions (rapport CP n°13 du 30/10/2015), il vous est proposé de prononcer la caducité du solde des subventions d'actions éducatives et de fonctionnement non réalisées en totalité, pour les associations figurant en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL